



CRÉATION DES ENV

par Claude Bourgelat



Médecine vétérinaire : plongez dans votre histoire



Daniel Robin

Daniel Robin, «Histoire de la médecine vétérinaire et de Claude Bourgelat», thèse de 3ème cycle, Faculté de Médecine de Lyon, juillet 1992. Adresse de l'auteur / DSV 29, 7 rue Jacques Turgot BP 528 - 29334 - Quimper cedex.

Comme Voltaire écrivait à Claude Bourgelat « je ne puis trop vous remercier de m'avoir fait voir par vos yeux» nous ne pouvons qu'inciter les vétérinaires à découvrir l'histoire de leur Art par ceux de Daniel Robin.

Claude Bourgelat 1712-1779

Ecuyer du Roy Louis XV

Fondateur des Écoles Vétérinaires.

RÉSUMÉ

Née des nécessités et des impératifs de l'économie agricole du XVIII^e siècle, partagée entre la guérison et la prévention des maladies animales, la médecine vétérinaire est née officiellement le 4 Août 1761 grâce à la création de l'École Vétérinaire de Lyon par Claude Bourgelat (1712-1779).

Cet écuyer du Roy Louis XV, deviendra Hippologue et Hippiatre grâce à l'appui de médecins et de chirurgiens du Collège de Médecine de Lyon, afin de créer une médecine vétérinaire aux méthodes scientifiques et rationnelles.

LA VÉTÉRINAIRE

La Vétérinaire (1), ainsi qu'on s'exprime volontiers lorsqu'on veut être concis, s'est d'abord appelée l'art vétérinaire. Sans doute voulait-on marquer que, si la médecine (sous-entendu de l'homme) était une science, celle qui concernait nos frères inférieurs ne pouvait être tout au plus qu'un art.

Ensuite, sous l'influence des progrès indéniables de l'enseignement et de sa parité avec l'enseignement médical, on parla aussi de médecine vétérinaire ; pendant douze années d'ailleurs le diplôme délivré fut celui de médecin vétérinaire.

Lorsqu'on voulait bien se faire comprendre on disait alors médecine humaine d'une part et médecine vétérinaire de l'autre. Art et médecine se partagèrent les faveurs selon la fantaisie de chacun jusqu'à une époque relativement récente où s'est mise à prévaloir l'expression sciences vétérinaires, tout comme on dit sciences médicales.

Il est bien exact que la vétérinaire comporte bien autre chose que la médecine vétérinaire proprement dite et que le seul vocable qui réunisse le tout doit être suffisamment général pour être valable. L'emploi de sciences vétérinaires marque au surplus une évolution de la concep-

tion du vétérinaire par lui-même ; le vétérinaire, sous la pression des nécessités biologiques et économiques du monde agricole moderne, a beaucoup moins tendance à se considérer exclusivement comme le «médecin» des bêtes.

(1) Classiquement l'étymologie de vétérinaire (substantif ou adjectif) est donnée de la façon suivante : Vétérinaire vient du latin *veterinarius* qui est l'adjectif correspondant à *veterinus* = bête de somme. Un ouvrage de 1857, intitulé «Nouvelles et véritables étymologies médicales tirées du gaulois», dû à Lenglet-Mortier, vétérinaire et à Diogène Vandamme, veut aller plus loin puisqu'il nous indique l'étymologie du mot latin lui-même. Il s'agirait d'une origine flamande : *Vee* toujours pluriel = Bestiaux ; *a* donné bête, bestial, veau, etc... *Teeren* = être malade, languir. *Aerts* ou *arts* = médecin. Penser à l'allemand *Arzt*. Ce qui donnerait : des bestiaux malades, médecin.

CLAUDE BOURGELAT ET LES ACADÉMIES

«Avocat Es Cours de Lyon» figure sur la liste des avocats de Lyon entre 1733 et 1740.

Bourgelat fit d'excellentes études chez les jésuites, étudia le Droit et fut reçu avocat de l'Université de Toulouse, il suivit le Barreau du Parlement de Grenoble.

La passion de Bourgelat pour l'équitation remonte à sa prime jeunesse.

C'est en 1740 qu'il prit la tête de l'Académie de Lyon. Bourgelat était connu des Écuyers Parisiens.

Les Académies font partie de l'extraordinaire mouvement conçu dans l'esprit de la Renaissance Italienne.

Au début du XVI^{ème} siècle, la soif de connaissance des humanistes italiens les porta aux recherches les plus approfondies dans les domaines les plus divers ; c'est dans ce but que se constituèrent des Assemblées que l'on nomma Académies.

A Naples, Rome, l'étude de l'équitation fut organisée elle aussi en Académies.

En France, grâce à la protection royale, l'œuvre entreprise par les italiens put être recueillie et poursuivie. Les Académies s'établirent à proximité de la Cour de Paris. La plus renommée fut celle du Faubourg Saint-Honoré.

Ces Académies, où l'enseignement était plus orienté vers l'équitation, étaient dirigées par un «Écuyer Académiste», auquel des lettres donnaient le titre «d'Écuyer du Roy». Les jeunes gens issus de familles nobles pouvaient être reçus dans les Académies, et étaient soit internes ou externes. Les jeunes filles étaient admises uniquement en leçons particulières, tandis que les officiers des régiments de cavalerie étaient reçus à condition d'amener leurs propres chevaux. L'essor des Académies d'équitation date du règne de Louis XIV et furent encouragées par Colbert. La plus ancienne semble être celle de Toulouse, fondée en 1598.

Les effectifs ne dépassaient d'ailleurs pas une quinzaine d'élèves pour une vingtaine de chevaux.

De toutes les Académies de Province, celle de Lyon n'était ni la plus importante, ni la plus célèbre ; elle a été fondée en 1633 et aurait été précédée par une Académie Militaire, fondée par le fameux Pluvinel qui aurait reçu le privilège royal entre 1610 et 1620.

FONDATION DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

POURQUOI UNE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE ?

L'ACTE DE FONDATION

Les pertes énormes qui résultent des épizooties sans cesse renouvelées commencent à préoccuper l'opinion et les pouvoirs publics. Cet état d'esprit explique le succès du projet soumis à Bertin, contrôleur général des finances, par Bourgelat. L'Arrêt du Conseil du Roi du 4 Août 1761 précise clairement le but poursuivi : « Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par le Sr. Bourgelat, Écuyer ordinaire du Roy, chef de son Académie de Lyon et associé correspondant de l'Académie des Sciences, contenant que (...) il avait pris des mesures pour ouvrir une école où l'on enseignerait publiquement les principes et la méthode de guérir les maladies des bestiaux ce qui procurerait insensiblement à l'agriculture du royaume les moyens de pourvoir à la conservation du bétail, dans le temps où cette épidémie désole les campagnes (...). Sa Majesté désirant traiter favorablement le dit Sr. Bourgelat, et



Fig. 4 Affiche imprimée à Lyon (30 juin 1764) reproduisant l'arrêt du conseil du Roi du 3 juin 1764 qui confère à l'École le titre d' "École royale vétérinaire." Archives départementales du Rhône.

contribuer au soutien d'un établissement utile à l'Agriculture de son royaume (...).

Enfin, Bourgelat lui-même le rappelle dans ses Règlements pour les Écoles Royales Vétérinaires de France publiés en 1777 : « La désolation des campagnes, dans ces événements cruels où les bestiaux les plus précieux deviennent les victimes de fléaux souvent terribles, et cependant toujours moins meurtriers que l'ignorance qui entreprend de les attaquer (...) a frappé les regards du Ministre qui a fondé les Écoles Vétérinaires». Le projet

de Claude Bourgelat arrivait donc à son heure mais il ne suffit pas qu'une idée nouvelle soit dans l'air, encore faut-il, pour la réaliser, qu'il se trouve au bon moment un homme assez audacieux et assez énergique.

L'acte de naissance officiel de l'École Vétérinaire de Lyon date du 4 Août 1761. Fruit des efforts conjugués d'un écuyer lyonnais érudit et ambitieux, Claude Bourgelat, et d'un ministre de Louis XV clairvoyant et passionné pour

l'agriculture, Henri Bertin, cette école fut le premier établissement d'enseignement scientifique permanent dans une ville privée d'université (situation qui devait encore durer plus d'un siècle pour la médecine). Dès son origine, elle fut ouverte aux médecins et aux chirurgiens désireux de s'instruire par la pratique de l'expérimentation in animal et l'étude de la pathologie comparée. Si cette école fut à l'origine de l'art vétérinaire moderne, elle apporta aussi une importante contribution aux progrès de la médecine.

Premier établissement d'enseignement vétérinaire organisé dans

le monde, l'École Vétérinaire de Lyon devait servir de modèle dès la fin du XVIIIème siècle pour la création d'institutions analogues dans presque toute l'Europe. Leurs fondateurs, pour la plupart, étaient venus recueillir à Lyon l'enseignement de Bourgelat. Ainsi, dès ses débuts, l'École s'était acquis un véritable rayonnement international.

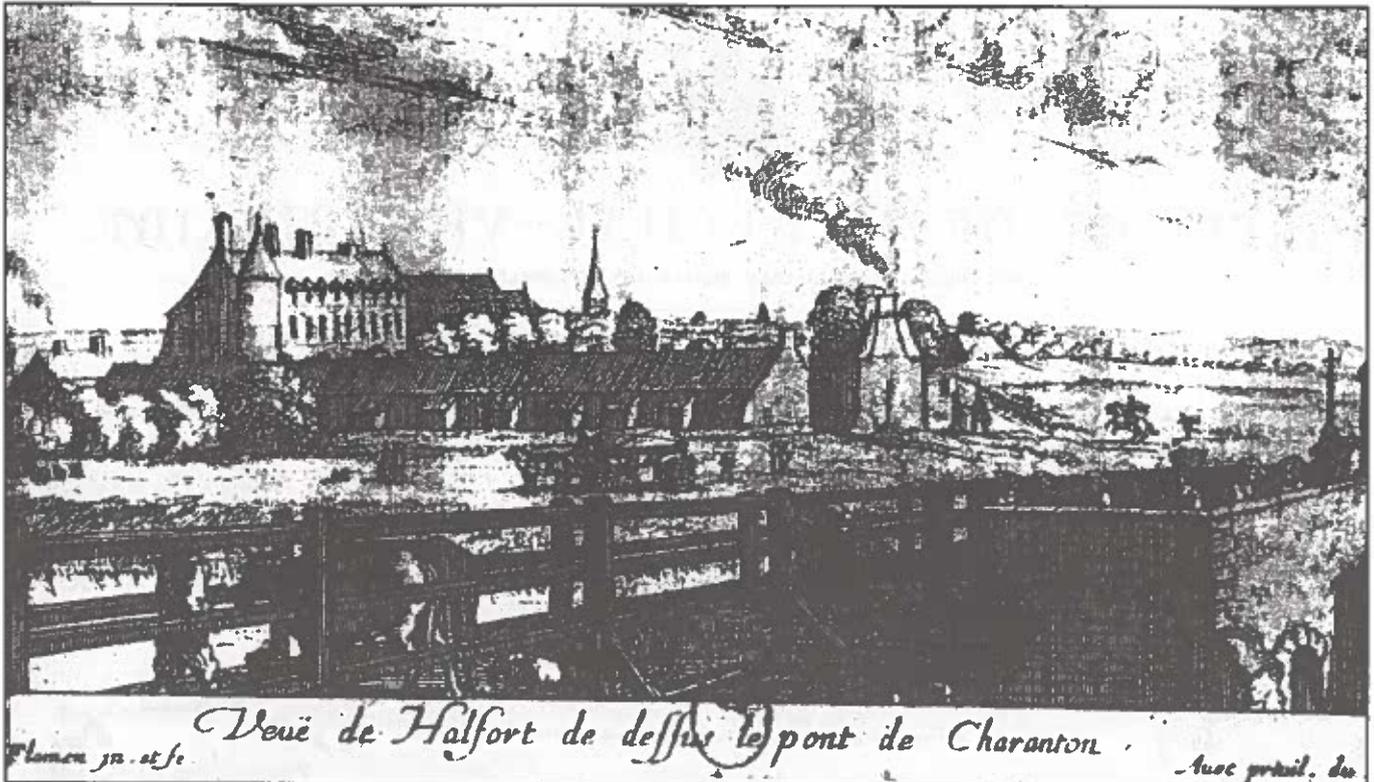
L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Deux années à peine après la fondation de l'École Vétérinaire de Lyon, Bourgelat demande à Bertin, Contrôleur Général des Finances de Louis XV, le transfert de cet établissement à Paris. Bertin, qui souhaitait que ces établissements soient répartis dans tout le Royaume, décida donc la création d'une École à Paris, tout en maintenant celle de Lyon.

Bourgelat y appela quelques uns de ses élèves avancés dans l'art et les plaça pendant l'hiver dans une maison voisine de la Barrière Saint-Denis, et les occupa à disséquer et à faire des préparations anatomiques de divers genres qui, à l'ouverture de cette École permit de prouver la capacité des sujets qu'il avait formés. Ceux-ci ont été chargés ensuite de diriger et d'instruire les autres.

(Instructions Vétérinaires en 1791).

Bourgelat avait amené à Paris le clinicien Chabert et l'anatomiste Honoré Fragonard, parent du peintre, ainsi que quelques uns de ses meilleurs élèves : Bredin, Flandrin, Vincent.



Le site provisoire de l'École pendant l'hiver 1765-1766 posait le problème d'exiguïté des locaux. Le coût des fourrages, fortement taxés à l'entrée de Paris, l'éventuelle constatation des maréchaux parisiens devant l'installation d'un nouvel atelier, le manquement possible à la moralité des élèves firent que très tôt, une autre installation fut souhaitée !...

C'est assez près du confluent de la Marne et de la Seine que fût choisi le lieu, l'actuel site de l'École Vétérinaire. Il s'agissait du Château d'Alfort, propriété du Baron de Bornes.

Ce nom d'Alfort fut diversement orthographié : Hereford, du fait que son propriétaire le plus lointain, Pierre d'Aigueblanche, fut Évêque d'Hereford en Angleterre en 1240 ; ce nom devint Hareford en 1362, Hallefort en 1612, Halfort, puis Al-

fort, forme définitive au cours du XVII^{ème} siècle.

Le Château d'Alfort était un magnifique manoir situé à deux pas du pont de Charenton et de ses moulins, avec des frondaisons, des bosquets, des prairies et des terres labourables, favorables à l'éducation rurale des élèves.

L'acte de vente date du 27 Décembre 1765 et c'est en octobre 1766 que doit commencer l'enseignement. Le 12 de ce mois est relevée l'inscription du premier élève de l'École d'Alfort sans passer par celle de Lyon : il s'agit de Jean Soulier, de Provins.

Sous Calonne, généreux gestionnaire du budget, les anciens locaux du Château furent transformés et de nombreux bâtiments furent construits. Les pièces anatomiques les plus précieuses y furent placées,

dont l'étonnant «cavalier anatomisé» de Fragonard, dans l'actuel musée de Maisons-Alfort.

ORGANISATION DES ÉTUDES VÉTÉRINAIRES SOUS BOURGELAT

Hiver et Printemps

- Ostéologie
- Myologie
- Splanchnologie
- Matière médicale interne et externe.

Été et Automne :

- Connaissance extérieure des animaux



- Choix des chevaux
- Botanique, pharmacie et chimie
- Connaissance des maladies internes et externes
- Appareils et bandages
- Théorie et pratique des opérations à la main avec l'instrument tranchant et brûlant sur le corps des animaux vivants.

Toute l'année :

- Hygiène
- Forge et ferrure

Initialement prévues sur deux ans minimum, suivant l'avis du Directeur, Claude Bourgelat écrit à Bertin le 11 Novembre 1764 de Lyon : «Il seroit à souhaiter que les élèves qui doivent sortir au commencement de l'année prochaine nous restassent encore une année. A l'égard des autres, l'école étant

DAUVERGNE Arsène,

Artiste-Vétérinaire

Privilégié du Roi,

Breveté de l'Ecole Royale de Lyon

PREMIER DIPLOME VÉTÉRINAIRE
DECRET ROYAL DU 11 AOÛT 1765

dans le meilleur train, leurs trois années leur suffiroient», ces études passèrent à 4 ans peu avant la révolution, puis à 3 ou 4 ans sous la révolution.

C'est l'arrêt Royal du 11 Août 1765 qui autorisera les anciens élèves des Écoles Vétérinaires, après leurs quatre années d'études, à s'installer dans le lieu de leur choix avec le titre de « Breveté du Roy en l'Art

Vétérinaire». C'était le premier diplôme de vétérinaire.

Ensuite, ce sera le titre de Maréchal-Vétérinaire et Médecin Vétérinaire par la loi du 15 Janvier 1813.